



Nombre de membres en

Séance du mardi 28 mars 2017

exercice: 11

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit mars à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 24 mars 2017, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.

Présents : 7

Votants: 8

Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Marie-Thérèse LESTAGE, Dominique BRIFFAUT, Jérôme TROLLIET, Laurence LEROY, Frédéric ARROYO, Michel POSSAMAÏ

Représentés : Mayder MARAN

Excusés : Alain COMBES, Jérôme PANCHE, Gilles GALLÈS

Secrétaire de séance : Dominique BRIFFAUT

Dominique BRIFFAUT est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal du 28 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Aménagement du bourg

Jérôme TROLLIET demande à Monsieur le Maire de bien vouloir faire le nécessaire pour que la ligne stop soit repeinte devant la pharmacie. Monsieur le Maire indique que tous les tracés marqués avant le renouvellement du revêtement sont à effectuer par le Conseil Départemental. En revanche, les tracés non présents avant les travaux de revêtement sont à la charge de la Commune. C'est pourquoi, Monsieur le Maire a fait tracer le passage piéton devant l'école par l'agent technique. Pour la signalisation horizontale, Monsieur le Maire dit qu'il envoie un message au responsable technique du département.

Associations

Comme les années précédentes, l'Association Culture et Loisirs (ACL) propose un guide papier présentant les artistes et leurs œuvres lors de l'exposition annuelle. Auparavant, les exemplaires étaient édités à la Communauté de Commune du Sauveterrois. Dorénavant, les bénévoles souhaitent les éditer à la Mairie de Gornac. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Fixation du tarif des photocopies effectuées au profit des associations - DE 2017

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des aides au développement des associations sur le territoire Gornacais, je vous propose d'effectuer des copies en Mairie pour les associations qui perçoivent une subvention de fonctionnement et/ ou ont leur siège à Gornac.

Le tarif envisagé est le suivant :

- 0.01€ pour la copie noir et blanc au format A4
- 0.10€ pour la copie couleur au format A4

Le recto-verso sera considéré comme 2 copies A4 et le A5 comme une demi page A4.

Le coût sera facturé à partir de 10€ de photocopie effectuées par chaque association Gornacaises pendant une année civile.

Chaque association devra apporter en Mairie le papier approprié pour l'impression le jour de la demande.

Un titre exécutoire sera émis en fin d'année civile en fonction d'état récapitulatif par association.

La recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours (article 788).

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Patrimoine communal

Vente du garage 4, Moulin de Gonin - DE 2017

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que ce bâtiment a été affecté après son acquisition par la commune à l'usage de garage communal. Mais, la commune ayant acquis, voilà plusieurs années, un autre local mieux adapté qui a été aménagé pour les services techniques communaux, ce premier bâtiment s'est trouvé de fait inutile pour un usage de la collectivité. C'est ainsi qu'il a été mis, pendant quelques années, à disposition de différents particuliers.

Après le départ du dernier occupant, par votre délibération du 20 janvier 2017 vous avez constaté la désaffectation de tout service communal de l'immeuble sis 4, Moulin de Gonin à Gornac et, en conséquence, prononcé son déclassement du domaine public communal. Ce bien est ainsi entré dans le domaine privé de la commune, ce qui autorise son aliénation.

Ainsi, les offres d'achat pour le Garage situé au 4 Moulin de Gonin ayant été formulées sont les suivantes :

→ Gilles GALLES, charpentier à Gornac

→ Pascal CLEMENT et Laurence LEROY, nouveaux entrepreneurs dans le secteur tertiaire à Gornac

La proposition initiale de Gilles GALLES était de 37 000€ (hors frais de notaire). Après acquisition, il s'engageait à effectuer les travaux de rénovation de la façade côté route qui s'élèvent à environ 5 000€ HT. Après réflexion, Gilles GALLES réitère sa demande d'achat en mentionnant un prix d'achat réduit à 30 000€ HT.

La proposition de Pascal CLEMENT et Laurence LEROY est de 31 000€ (hors frais de notaire). Après acquisition, ils s'engagent à effectuer les travaux de rénovation de la façade en cohérence avec celle de la Maison de Santé, située en face du bâtiment. La façade en question serait peinte dans les mêmes teintes que les enduits extérieurs de la Maison de Santé.

Dans le contexte budgétaire actuel, il vous est donc proposé de vendre à Pascal CLEMENT et Laurence LEROY.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à signer l'acte de vente notarié correspondant ainsi que tous autres documents afférents à cette vente. Le prix de la vente ainsi que les frais correspondant à cette opération seront imputés en dépenses au budget de l'exercice en cours.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 0

Monsieur le Maire a demandé à Laurence LEROY, conseillère municipale, de quitter la salle de réunion, afin de procéder au vote.

Elle quitte la salle.

Questions diverses

SIVOM d'AEP et d'assainissement de Saint Brice

Monsieur le Maire indique qu'il a participé à la dernière réunion du Syndicat Intercommunal à vocation multiple d'adduction d'eau et d'assainissement de Saint Brice (SIVOM d'AEP et d'assainissement de Saint Brice). Dans le cadre de l'élaboration du Budget pour l'année 2017, celui-ci annonce qu'il va y avoir une augmentation du coût de l'eau. L'augmentation sera d'environ 0.30€/m³. Le syndicat a 250 kilomètres de réseaux d'eau sur les 20 communes. Pour cette année, 1 200 000€ seront réalisés vont avoir lieu car il s'agit de deux ans de travaux. Les partenaires préconisent le renouvellement de 1% des canalisations par an. Le SIVOM d'AEP et d'assainissement de Saint Brice est en dessous de ces valeurs.

La canalisation depuis le château d'eau de Castelviel jusqu'à Gornac est en train d'être refaite en intégralité.

La sectorisation avec les poses de compteurs a été mise en place. Cet outil permet aux techniciens de la Saur de diagnostiquer l'anomalie en fonction des débits de la nuit.

Un plan pluriannuel est en train d'être mis en place ; ainsi, les travaux sur les canalisations pourront être faits à mesure et par anticipation.
Aujourd'hui, le rendement est de 65%, l'objectif est de l'améliorer.

SIRP du Haut Benauge

Monsieur le Maire et Marie-Thérèse LESTAGE indiquent que la réunion a lieu le 30 mars 2017.

Communauté des Communes Rurales de l'Entre Deux Mers - Commission Voirie Communale et chemin de randonnée

Michel POSSAMAÏ présente la demande qui a été formulée pour un certain nombre de travaux d'entretien de la voirie communale. Les travaux retenus auront lieu sur les routes suivantes :

- VC 3 pour partie (dérasement d'accotement y compris l'évacuation, bicouche 6/10 - 4/6 et reprofilage à la grave bitume)
- VC 15 pour partie (dérasement d'accotement y compris l'évacuation, curage de fossé y compris l'évacuation, bicouche 6/10 - 4/6, reprofilage à la grave bitume et reprofilage à la grave émulsion)
- VC 18 (dérasement d'accotement y compris l'évacuation, curage de fossé y compris l'évacuation, bicouche 6/10 - 4/6, reprofilage à la grave bitume et reprofilage à la grave émulsion)

Sur l'ensemble des 33 communes (32 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Sauveterrois et Saint Laurent du Bois), l'estimation du coût des travaux était de 1 695 434.28€ TTC. Les travaux validés se montent à 977 250.54€ TTC.

Il est demandé aux communes de bien vouloir faucher les accotements des routes programmées.

Communauté des Communes Rurales de l'Entre Deux Mers - Commission Associations culturelles et sportives

Frédéric ARROYO indique que les associations doivent déposer leurs dossiers de demande de subvention.

Transport scolaire - Collège de Sauveterre de Guyenne

Frédéric ARROYO indique que la réunion du 30 mars 2017 vient d'être repoussée au 6 avril 2017.

Communauté des Communes Rurales de l'Entre Deux Mers - Commission Communication et Gironde Numérique

Dominique BRIFFAUT, membre de la commission, indique qu'elle n'a pas pu se rendre à la réunion du 16 mars 2017 et qu'elle présentera son compte rendu à l'issue de la prochaine rencontre de cette commission fixée au 13 avril 2017.

Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est de 3% pour Gornac. Elle doit se situer entre 1% et 5%. Il dit s'interroger sur l'éventuelle augmentation de celle-ci par rapport au grand nombre de commerces et services présents ainsi qu'aux aménagements de voiries coûteux à venir.

Commission Communale des Impôts Directs

Suite au travail effectué en lien avec le Service des Particuliers de la Trésorerie de La Réole, il y a une légère augmentation des recettes au budget de la commune.

Organisation des élections - logistique

Les membres présents s'organisent pour la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles.

Aménagement du bourg

Pour rappel, la commune a décidé d'acheter une partie de la parcelle à M. et Mme GIL-MESSAGER pour 1€. Cette partie a été bornée par le géomètre et représente une surface de 7 m². Le jour de la signature des documents, M. GIL-MESSAGER a indiqué qu'il ne souhaitait pas tout à fait ce découpage mais propose une autre solution d'une surface de 4m². Pour ce faire, le Conseil Municipal va devoir à nouveau délibérer sur cette nouvelle proposition. Ce point est donc ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Fête de l'Agneau

Les membres présents s'organisent pour la logistique de la traditionnelle fête de l'agneau. Ils valident le projet de prospectus qui sera distribué dans les boîtes aux lettres Gornacaises la semaine 14.

Logement des écoles

Monsieur le Maire indique que comme convenu, les travaux (cloisons et chauffage) ont été effectués par l'agent technique et que les entreprises (électricien et plaquiste) vont intervenir à leur tour.

Monsieur le Maire précise qu'il a offert quelques meubles dont il n'avait plus besoin.

La convention de mise à disposition doit être signée le 1 avril 2017.

Association - Chasse

Les dates de ball-trap de l'association de chasse n'ont pas été spécifiées dans l'Echo de Gornac. Monsieur le Maire propose que l'association fournisse des tracts à distribuer dans les boîtes aux lettres car l'agent technique doit faire une distribution la semaine 14, soit celle du 3 au 7 avril 2017.

Association - Comité de jumelage franco-libanais

Dans le cadre des divers échanges en 2017, les membres libanais du Comité de Jumelage vont venir sur le territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre Deux Mers.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente l'état des subventions versées en 2016. L'ensemble du Conseil Municipal souhaite reconduire ces versements.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 12 avril 2017 à 20h45 à la Mairie de Gornac.

La séance est levée à 23h00.

LAMOUREUX Pierre Didier	
LESTAGE Marie-Thérèse	
BRIFFAUT Dominique	
TROLLIET Jérôme	
LEROY Laurence	
ARROYO Frédéric	
POSSAMAÏ Michel	